

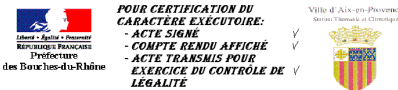


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-351**

Séance publique du

6 octobre 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231006- lmc1246905-DE-1-1
Date de signature : 12/10/2023
Date de réception : mercredi 11 octobre 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE 2023 A L'AMICALE DU COMITE
COMMUNAL FEUX DE FORETS D'AIX-EN-PROVENCE**

Le 6 octobre 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 septembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 OCTOBRE 2023

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE 2023 A L'AMICALE DU COMITE COMMUNAL FEUX DE FORETS D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'Amicale du Comité Communal Feux de Forêts d'Aix-en-Provence, association créée en décembre 2016, regroupe des bénévoles du Comité Communal Feux de Forêts d'Aix-en-Provence, devenu Réserve Communale de Sécurité Civile d'Aix-en-Provence, fin 2021.

L'association mène des actions visant à la bonne cohésion des bénévoles mais aussi à leur recrutement; elle a créé et gère le site internet de la réserve de Sécurité Civile d'Aix-en-Provence qui permet l'inscription au planning des patrouilles, donne des informations sur la réglementation et les formations sur la prévention des feux de forêts et la sécurité civile. Elle organise la journée festive de clôture de la saison de feux.

Subvention versée en 2022	: 1 500 €
Demande de subvention 2023	: 1 500 €
Subvention proposée en 2023	: 1 500 €

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention à cette association au titre de 2023 d'un montant de **1 500 euros** (mille cinq cent euros) ;
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au budget 2023 (ASTRE 11896) - ligne 12-65748-931 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2023-351 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE 2023 A L'AMICALE DU
COMITE COMMUNAL FEUX DE FORETS D'AIX-EN-PROVENCE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Ravi ANDRE

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Perrine MEGGIATO



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 octobre 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»